

PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 01 AVRIL 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le premier du mois d'avril à dix-huit heures, se sont réunis dans le lieu ordinaire de leurs séances les membres du Conseil Municipal de la Commune de LAIROUX, sous la présidence de M. Cédric GUINAUDEAU, Maire de LAIROUX, dûment convoqués le 25 mars 2025.

Nombre de conseillers en exercice : 12
Nombre de conseillers présents : 10
Nombre de conseillers votants : 11

PRESENTS : Mmes BOUCHEREAU Claire (arrivée pour la 2^{ème} délibération), COSTE Bernadette, LACAZE Anita, MARSAULT Tiphaine (arrivée pour la 2^{ème} délibération), VITAL Bernadette et Mrs GUINAUDEAU Cédric, BERGES Olivier, CHABOT Pierre et PINEAU Joris

ABSENTS REPRÉSENTÉS : M. MADY Michel donne son pouvoir à M. GUINAUDEAU Cédric

ABSENTS EXCUSÉS : DURANCEAU Nicolas

Le secrétariat a été assuré par : VITAL Bernadette

Approbation à l'unanimité du procès-verbal de la séance du conseil municipal du 11 mars 2025.

D 2528 EMPRUNT POUR LE PROJET D'AMENAGEMENT ET MOBILITE

M le Maire évoque que la demande de subvention auprès du fond leader va prendre du retard. En effet, il est nécessaire de modifier les critères qui valideront les projets de pistes cyclables et piétons sur la CCSVL.

M. le Maire rappelle que le dernier emprunt était plus faible car il portait sur un projet de rénovation énergétique avec des aides de l'Etat. Le taux proposé est correct par rapport à l'emprunt de la salle des Tilleuls et M. Chabot Pierre précise que le taux proposé actuellement pour des particuliers est d'environ de 3.20%.

Monsieur le Maire rappelle le projet de requalification et mobilité du quartier du Bournais et de la rue du 8 mai s'élève à : 381 090.00 € HT.

Pour financer la partie commune, nous envisageons un crédit relais :
Relais-avance TVA et subventions : 260 000 €

Plusieurs établissements bancaires ont répondu à notre besoin de financement, tels que :
Crédit Agricole, Caisse d'épargne, Crédit Mutuel et la Banque Postale.

| BANQUE | Durée | Périodicité | Taux | Frais de dossier | Amortissement |
|-------------------|---|-------------|-------|------------------|--------------------|
| Crédit Agricole | 2 ans | trim | 3,08% | 260 € | in finé du capital |
| La Banque Postale | Pas de proposition sans notification des financeurs autres | | | | |
| Caisse d'Epargne | Réponse négative de proposition | | | | |
| Le Crédit Mutuel | Ne rentre pas dans les critères de l'établissement bancaire | | | | |

Le Conseil Municipal après avoir pris connaissance des offres de financement et des conditions générales proposées ont retenu l'offre de la caisse d'épargne, et après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **PROPOSE** d'accepter le plan de financement du **Crédit Agricole Atlantique Vendée** pour le besoin d'investissement pour un montant de 260 000 € :
prêt relais : sur 2 ans à un taux de 3.08 %
- **DEMANDE** que cette écriture tant en dépenses qu'en recettes d'investissement soit imputée au budget communal au compte 1641 (emprunt)
- **AUTORISE** M. le Maire de signer tous les documents nécessaires relatif à ce dossier

Pour rappel :

Article 1 : Principales caractéristiques des contrats de prêt

RELAIS

| | |
|------------------|--------------------|
| DURRE | 2 ans |
| PERIODICITE | Trimestriel |
| TAUX | 3.08 % |
| FRAIS DE DOSSIER | 260 € |
| AMORTISSEMENT | In finé du capital |

ARTICLE 2 : ETENDUE DES POUVOIRS DU SIGNATAIRE

Le représentant légal de l'emprunteur (le Maire de Lairoux) est autorisé à signer l'ensemble de la documentation contractuelle relative au contrat de prêt décrit ci-dessus à intervenir avec le Crédit Agricole.

D 2529 VALIDATION DE LA PHASE 2 DU PROJET DE REQUALIFICATION ET MOBILITE DU QUARTIER DU BOURNAIS ET DE LA RUE DU 8 MAI

Les travaux de voirie du Bournais devrait être terminé fin mai. En revanche les travaux paysagers seront réalisés plus tard afin que les dates de semis et plantations soit effectuées aux meilleures dates. La zone 30 km/h sera étendue au quartier du Moulin.

Nous avons reçu deux devis de paysagistes concernant le projet. Le choix s'est porté sur les entreprises Arborescence et la menuiserie Thizon pour la construction du pont sur l'lot de fraîcheur.

Concernant les ombrières, M. le Maire informe qu'il est possible qu'elles ne soient pas installées, à la suite d'un décret abaissant les taux d'obligation d'achat pour les installations qui n'auraient pas une part d'autoconsommation.

Mme Coste demande si des préaux seraient quand même installés dans ce quartier. M. le Maire répond négativement, en tout cas pas pour le moment. M. le Maire insiste sur le fait qu'à ce jour il n'y a pas de décision définitive sur ce sujet, la CCSVL nous tiendra informé de la suite du projet. Il précise cependant que si les ombrières ne sont pas installés, nous devons implanter 3 mâts d'éclairage public. M. le Maire indique qu'il avait anticipé avec le passage de fourreaux dans cette hypothèse.

M. le Maire présente à nouveau le projet aux élus pour rappel.

M. le Maire et Mme Lacaze Anita se sont rendus à une réunion avec la CCSVL mercredi dernier, dans laquelle, il a été discuté que le chemin rejoignant les Voureuils et l'Oulerie serait fléché par la CCSVL pour la poursuite de la piste cyclable. Cette extension permettrait de rejoindre Chasnais, La Bretonniere -La Claye et la ZAE. De plus, le terrain devant la zone économique serait en négociation entre le Département par la CCSVL pour un montant de 11 000€. Le terrain pourrait devenir un point nœud multimodal (covoiturage, cyclable, bus). La piste cyclable rejoindra Chasnais et sa piste existante et donc nous rattachera à Luçon.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment son article L. 2122-21,

Vu les articles R. 2123-1, R. 2131-12 et L. 2123-1 du Code de la commande publique,

Vu la délibération du Conseil Municipal du 6 juin, validant les cahiers des charges et autorisant M. le Maire à lancer la consultation pour les marchés publics,

Vu le rapport d'analyse des offres,

Vu la délibération du 25 juillet 2024, accordant le marché à l'entreprise et la validation de la phase n°1,

M. le Maire informe les élus que les travaux de la phase N°1 sont en cours et seront achevés d'ici 2 mois. Afin de préparer le planning de l'entreprise et celui de la commune, il propose de valider la phase N° 2 du projet de requalification et mobilité du quartier du Bournais et de la rue du 8 mai s'élevant à : 111 626 € HT.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal :

- ✓ **VALIDE** le début des travaux de la phase n°2 du marché
- ✓ **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer les documents s'y rapportant
- ✓ **PRECISE** que les dépenses correspondantes seront engagées au chapitre 23 ou 21 du budget principal

Une conversation débute sur l'enfouissement de réseau sur la rue du 8 mai. M. le Maire précise qu'en effet il serait bien de prévoir ses travaux mais il souhaite attendre que les câbles cuivre soient retirés par Orange pur éviter d'engager des frais d'enfouissements sur des installations obsolètes.

D 2530 VOTE DU PRIX DE VENTE DES LOTS DU LOTISSEMENT LE BOURNAIS – REMPLACE ET ANNULE LA DELIBERATION N°16/50

M. le Maire expose :

Le Bournais représente actuellement une dette. A la suite de notre conversation avec le conseiller aux décideurs locaux, celui-ci recommande de rehausser le tarif à 57€ TTC du m² pour atténuer ce déficit. Actuellement nous sommes aux alentours de 48-50 € TTC du m².

Les travaux d'aménagement du quartier du Bournais sont en cours et seront achevés cette année, le prix de vente des terrains doit donc être déterminé.

M. le Maire propose de fixer le prix au m² à 57€ TTC.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des votants,

↳ **FIXE** le prix de vente des parcelles restantes du quartier du Bournais ainsi :

| Lot | Superficie | Prix ht | TVA | Prix TTC |
|-----|------------|-------------|------------|----------|
| 11 | 819 | 38 902.50 € | 7 780.50 € | 46 683 € |
| 13 | 586 | 27 835 € | 5 567 € | 33 402 € |
| 17 | 500 | 23 750 € | 4 750 € | 28 500 € |
| 18 | 626 | 29 735 € | 5 947 € | 35 682 € |
| 31 | 613 | 29 117.50 € | 5 823.50 € | 34 941 € |

Nous n'avons plus de terrain primo-accédant à la vente.

Mme Marsault demande s'il est possible de diviser le terrain de 819 m². La réponse donnée est négative, du fait de sa forme particulière qui ne permet pas de pouvoir le diviser pour la construction de 2 logements.

Une fois les travaux d'aménagement du quartier terminés, nous pourrons communiquer à nouveau sur la vente des terrains.

Pour le projet de MAM nous rencontrons un problème d'ordre juridique. Une SCI va être créée et de ce fait, le projet devient une compétence de la CCSVL et de son service économique et petite enfance possiblement. La commune ne peut donc pas accompagner financièrement leur projet.

AFFAIRES DIVERSES

➤ Remerciement à l'Amicale Laïque pour le rangement du local de stockage. En effet, les membres de l'association ont installé des étagères et des filets pour retenir les ballons.

➤ Fête du printemps : Mme Bouchereau informe que le week-end est un succès. Les portes ouvertes ont reçu la visite de plusieurs familles et habitants de la commune. Elle précise également que cette matinée a permis d'améliorer la communication entre les élus, les enseignantes et les agents. La grainothèque a été très productive, M. Chabot Pierre dit que c'est un très bon moyen de faire connaître la médiathèque à la population. Mme Bouchereau Claire et M. le Maire font la remarque que le panneau « le nid » n'est pas assez visible et ne parle pas à la population. Il faudrait en créer un plus imposant avec l'inscription « médiathèque ». Le panneau existant sera installé sur la façade de la médiathèque côté cour. M. le Maire propose un autre nom pour ce week-end « Lairoux réveil le printemps ».

➤ Ouverture du communal : avec l'inauguration du mur et de la réception du label territoire faunes sauvages.

➤ CCID : jeudi dernier a eu lieu cette commission. Un représentant de la DDFIP était présent, il a permis de comprendre un peu mieux les documents transmis chaque année. Une discussion a été entamée sur les catégories 6, 5 et 4 pour les nouvelles constructions.

- Prochaine réunion : Conseil Municipal le 6 mai à 18h. M. le Maire précise que nous n'avons pas fixé de date encore pour le mois de juin.
- Prochaines manifestations :
 - Atelier de Pâques le samedi 12 avril 2025 à la médiathèque
 - Ouverture du communal le samedi 19 avril 2025
 - Course cycliste le dimanche 20 avril 2025
 - Réunion publique « expliquez moi ...le communal » mardi 15 avril 19h00
 - Ouverture du marais 19 avril (inauguration mur et label)
 - Réunion publique « expliquez moi... la municipalité » lundi 5 mai 18h00

Fin de la séance à 19h00.

Le M. le Maire

A stylized, handwritten signature in black ink, consisting of several loops and a long horizontal stroke extending to the right.

Secrétaire de séance

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'Vital', written in a cursive style.